

FEUILLET D'INFORMATION SUR LES PRIMES

**Régime collectif d'assurance maladie
et hospitalisation pour les étudiants étrangers
des établissements universitaires participants**

Police n° Q178

BARÈME DES PRIMES PAR ADHÉRENT
EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

PÉRIODES COUVERTES	PRIME PAYABLE
Sessions automne, hiver et été	936 \$
Sessions hiver et été	624 \$
Session été	312 \$

Note : Ces primes comprennent la taxe de vente provinciale de 9 %.

